

# « T'ES SANS-PAPIERS ? DÉGAGE... »

## *Ou la politique de Sarkozy en trois leçons*

### **1<sup>ère</sup> leçon : Multiplier les charters**

*Il faut bien se donner les moyens !!!* En trois ans, le nombre d'expulsions de personnes sans-papiers a doublé : 10 000 en 2002, 20 000 en 2005 multipliant ainsi les charters ; 2006 devrait atteindre des records (cf. dernière conférence de Sarkozy tenue le 11 décembre). Les expulsions par charter avaient été interrompues en 1996 sous la pression des mobilisations autour des personnes sans-papiers de Saint Bernard... Elles ont repris avec Sarkozy qui, pour partager les frais financiers et politiques de ces opérations, coopère avec d'autres pays européens dans sa politique xénophobe : des Roms ont été expulsés avec le concours de l'Espagne, des Africains avec celui de l'Allemagne, et on annonce de prochains vols organisés avec la Grande Bretagne (pour des personnes Afghanes !). Différentes compagnies aériennes offrent leurs services : *Air France, Air Holland, Air Europa, Fram...* Le personnel navigant des compagnies a le droit de refuser de collaborer à ces expulsions (mais celui-ci se fait trop rare...); quant aux voyageurs eux-mêmes, ils se sont également déjà opposés aux décollages d'avions embarquant des personnes sans-papiers expulsées. Sarkozy veut maintenant les en empêcher : une notice d'information du 7 décembre 2006, à l'attention des passagers, éditée par le ministère de l'intérieur, prévoit 18000 Euros d'amende et 5 ans d'emprisonnement à toute personne entravant le trafic aérien !!!!!!!!!!!!!!!

**AU-SECOURS**

### **2<sup>ème</sup> leçon : Faciliter les interpellations**

Une circulaire ministérielle (21 février 2006) sur les conditions d'interpellation des personnes étrangères en situation irrégulière précise la marche à suivre pour arrêter les personnes sans-papiers : ça peut se faire sur la voie publique ; au domicile même des personnes ; dans les foyers et centres d'hébergement ; dans les véhicules des personnes ; dans les sièges d'associations ou encore à la préfecture ! A la préfecture ça peut se faire lors d'une convocation → précision de la circulaire : « *L'interpellation au guichet d'une préfecture est légale pour autant qu'elle demeure "loyale"* ». Dans le langage courant, cela s'appelle un « traquenard », car ce qui est loyal ici, c'est le fait que la personne sans-papiers ne se doute pas de son arrestation lorsqu'elle reçoit un rendez-vous !!! Ainsi, sur les convocations de la préfecture, on « invite » les personnes à « venir étudier » leur situation... *ps* : « venez munis de votre passeport » ! Et hop, dans le sac, la personne est sur place et peut donc être menottée, embarquée et expulsée...

**AU-SECOURS**

### **3<sup>ème</sup> leçon : Restreindre l'accès aux droits à la défense**

Incessamment sous peu, va tomber le décret d'application relatif à la réforme du contentieux administratifs (le but étant soit disant de désengorger la juridiction administrative). Ainsi, il n'y aurait plus d'examen sur le fond et ce qu'on appelle les « arguments recevables » d'une défense vont être revus à la baisse ! Autrement dit, il sera de plus en plus difficile pour une personne sans-papiers de s'opposer à une décision du tribunal (par exemple contre un refus de délivrance de titre de séjours) car les juges ne toléreront pas les « arguments inopérants », les « arguments non assortis des précisions permettant d'en apprécier le bien-fondé », les « arguments de forme manifestement non fondés », etc. Résultat : tout recours qui ne sera pas effectué pas un professionnel du droit, des avocats spécialistes (qui coûtent donc très chers) aura très peu de chance d'arriver dans les mains du juge.

Et par ailleurs, il y aura également la suppression des audiences publiques (les huit-clos, c'est vachement plus objectifs !!!). Il va donc être également de plus en plus difficile de soutenir les gens : la présence de soutiens aux audiences est très importante, et pour la personne qui se fait jugée, et par rapport à la décision du juge qui peut prendre compte la mobilisation potentielle de soutien autour d'une personne sans-papiers.

Une mesure arbitraire, vous dites ? Ohhh... vous exagérez... et puis que voulez-vous, il faut bien faire du chiffre.

**AU-SECOURS**

**\* LE PERE NICO EST UNE ORDURE \***